n° 56 - janvier 2026

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

SOMMAIRE

ÉDITO 1

PRÉSENTATION DU SYDOM AVEYRON ET DE SES ADHÉRENTS 2

PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE PIC ET ETANG 8

LE SIAVED INAUGURE SON NOUVEAU CENTRE DE TRI 10

(RE)SET : CAISSES, CAGETTES, EMBALLAGES DE TRANSPORT ET DE REGROUPEMENT DES MARCHÉS DE PROXIMITÉ : OSONS LE RÉEMPLOI ! 12

REJOIGNEZ LA PREMIÈRE FILIÈRE MONDIALE DE RECYCLAGE DES ARTICLES CULINAIRES AVEC LE GROUPE SEB 14

POINT SUR LES FILIÈRES REP 15

LES BRÈVES DES ADHÉRENTS 18

ÉDITO

En cette nouvelle année je vous présente, ainsi que toute l'équipe du CNR, mes vœux de réussite et de bonheur tant au plan professionnel que personnel.

L'année passée a vu bien des difficultés sur le plan international et national. Dans le domaine des déchets nous avons pu constater le fort recul de la mise en place ou du fonctionnement des REP au travers de la mauvaise volonté des éco-organismes. Le CNR s'est fortement mobilisé pour faire entendre la voix des collectivités et je le crois a contribué à limiter le désengagement des éco-organismes. L'année 2026 sera à n'en pas douter une année de combat et vous pouvez compter sur notre détermination et notre technicité pour le gagner.

Malgré tout, le CNR ne peux faire aboutir nos revendications que si nous sommes en phase avec vos préoccupations. Je forme donc le vœu que nous soyons encore plus proche dans nos échanges et encore mieux écouté par nos interlocuteurs.

Grande et belle année 2026.

Jean-Patrick MASSON,
Président du Cercle National du recyclage

PRÉSENTATION DU SYDOM AVEYRON ET DE SES ADHÉRENTS

SYDOM Aveyron
Syndicat Départemental des Ordures Ménagères

Bienvenue à notre nouvel adhérent !

Présentation du SYDOM Aveyron et de ses adhérents

Créé par arrêté préfectoral du 31 juillet 2000 afin de permettre à ses membres de déployer ensemble les moyens nécessaires pour trouver des solutions pérennes en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire, le SYndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM Aveyron) est un syndicat mixte ouvert regroupant au 1er janvier 2026, 18 membres : le Département de l'Aveyron, le SMICTOM Nord Aveyron, 15 communautés de communes et la communauté d'agglomération de Rodez.

Le périmètre du SYDOM

273 240	17	282	8 661 km²
habitants	intercommunalités + le Département	communes	de superficie sur le département

Chiffres clés

21	32 161 570,77 €	6 261 222,13 €
agents	de budget 2025 en section de fonctionnement	de budget 2025 en section d'investissement

Les compétences du SYDOM

Le SYDOM Aveyron accompagne les collectivités dans la gestion durable des déchets ménagers et assimilés, en assurant des missions de traitement, valorisation, logistique et conseil, dans le respect du cadre réglementaire.

Une action fondée sur la **mutualisation**, la **performance environnementale** et la **maîtrise des coûts publics**.

Compétences obligatoires exercées pour l'ensemble des membres

Traitement, valorisation et logistique des déchets

- Stratégie territoriale déchets (PLPDMA, schéma directeur)
- Tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés (OMR, CS, Biflux, déchets des déchèteries)
- Transport, transit et stations de transfert
- Gestion d'équipements structurants (**ECOTRI**, **KEREA, plateformes de compostage/broyage**)
- Déploiement du tri à la source des biodéchets en sacs orange
- Relations avec les éco-organismes et suivi des filières et des productions de déchets

Conseil aux collectivités – coordination de la collecte et optimisation de la gestion des DMA

Compétences optionnelles sur transfert explicite au choix des adhérents

Gestion des bas de quai

- Fourniture des contenants
- Transport de tous les flux issus des déchèteries

Gestion complète des déchèteries

- Accueil et accompagnement des usagers
- Réception, tri et contrôle des apports
- Sécurité, propreté et traçabilité
- Exploitation, maintenance et GER
- Construction des déchèteries
- Transport vers les sites de traitement

Les équipements sur lesquels s'appuie le SYDOM sont les suivants :

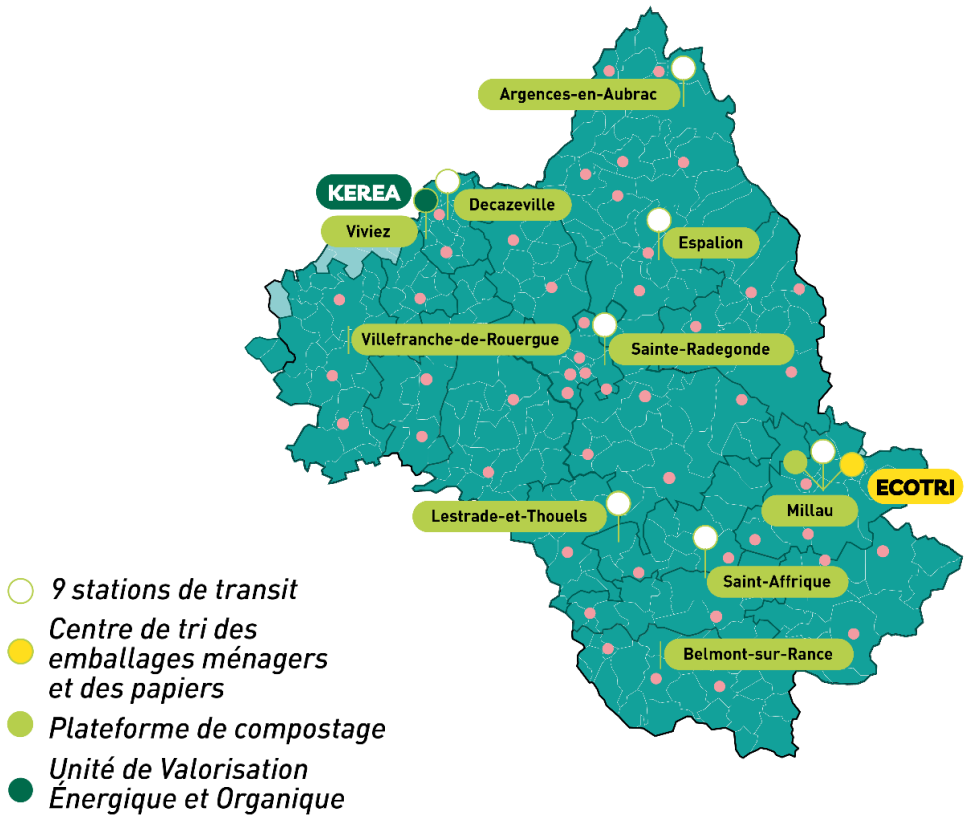

Les performances :

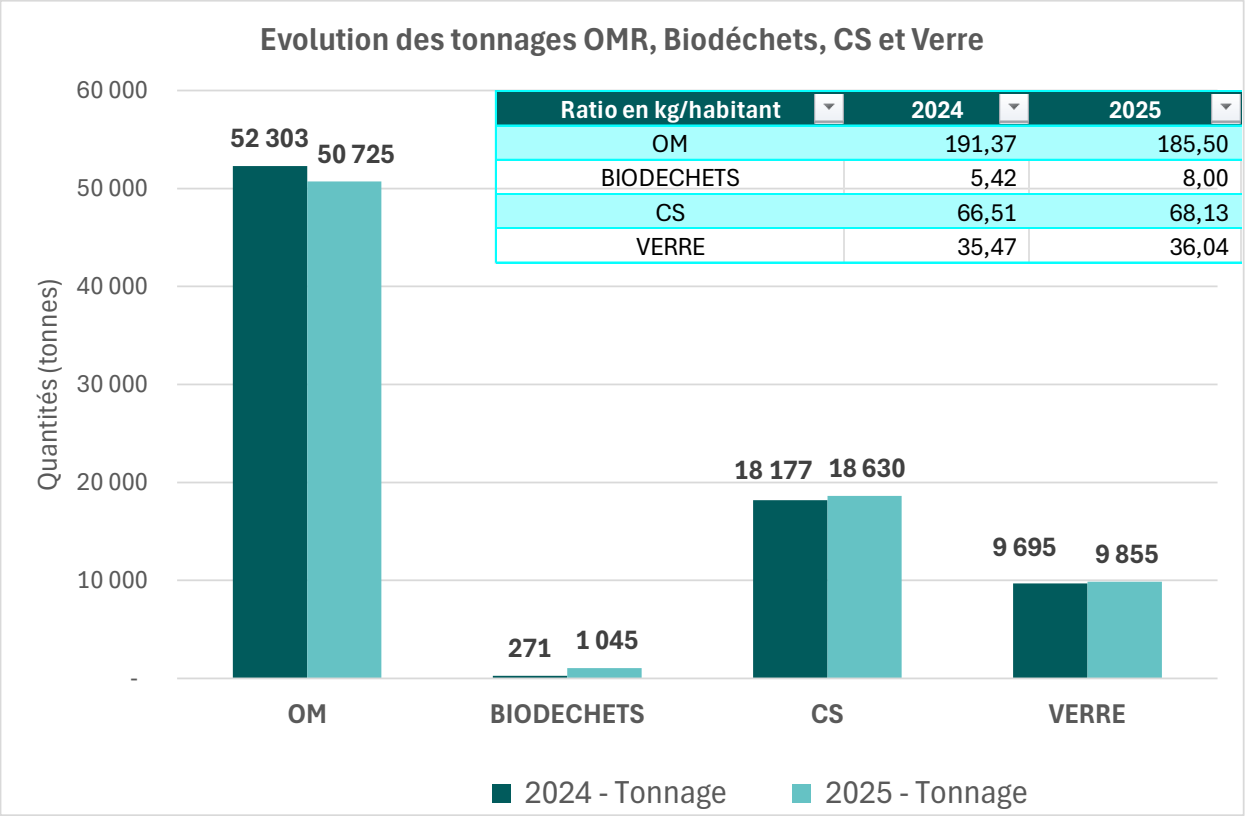

Ratio en kg/habitant	2024	2025
OM	191,37	185,50
BIODECHETS	5,42	8,00
CS	66,51	68,13
VERRE	35,47	36,04

A noter : La production d'OMR a diminué de 20% depuis 2010.

A noter : Depuis 2010, la collecte sélective a augmenté de 38% et le verre de 29%.

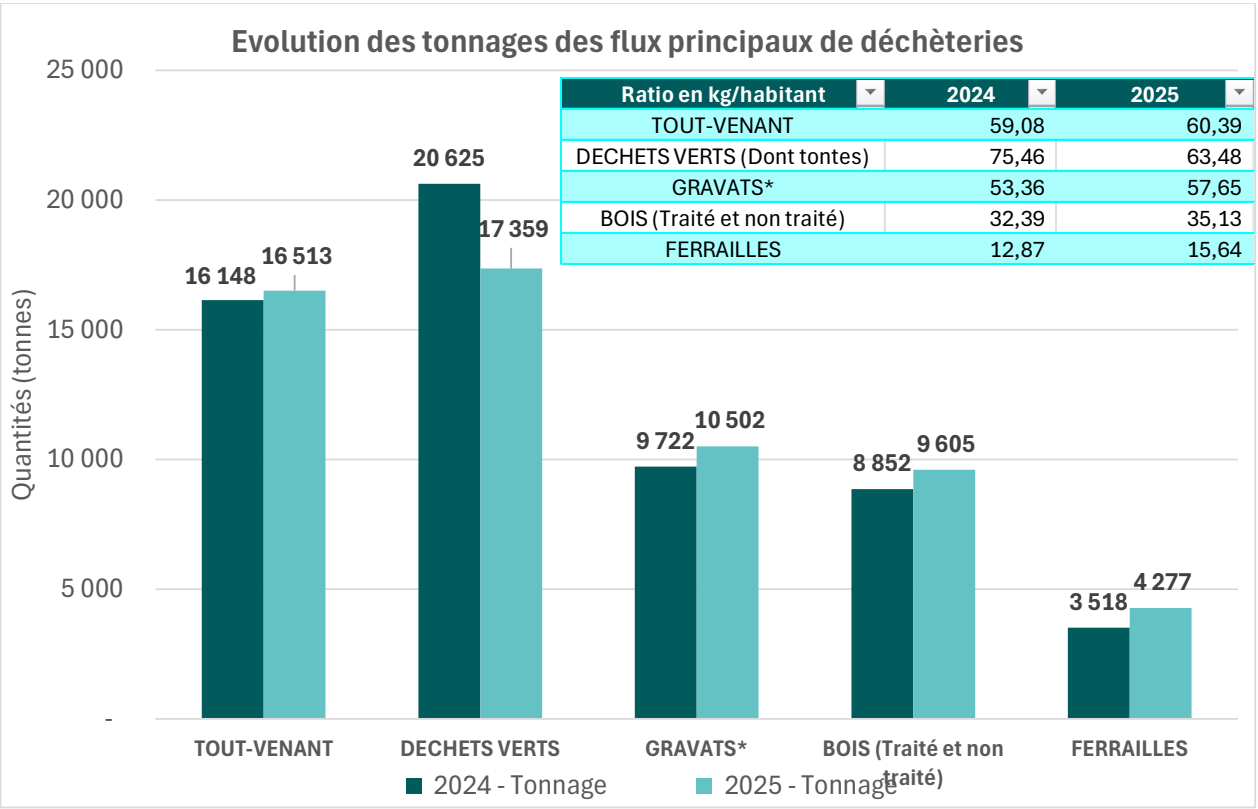

Ratio en kg/habitant	2024	2025
TOUT-VENANT	59,08	60,39
DECHETS VERTS (Dont tontes)	75,46	63,48
GRAVATS*	53,36	57,65
BOIS (Traité et non traité)	32,39	35,13
FERRAILLES	12,87	15,64

Le tri à la source des biodéchets en sacs orange

En réponse à la loi AGEC, qui impose le tri à la source des biodéchets et en partenariat avec les EPCI en charge de la collecte, le SYDOM déploie depuis 2023 sur les territoires volontaires la collecte des biodéchets en sacs orange. Cette collecte nommée «biflux» consiste à ne pas impacter le système en place : en plaçant directement les sacs orange dans les bacs et conteneurs noirs déjà existants, on ne rajoute pas de nouvelle tournée de collecte.

Les sacs orange et noirs sont orientés vers KEREA, l'Unité de Valorisation Energétique et Organique afin d'être valorisés séparément.

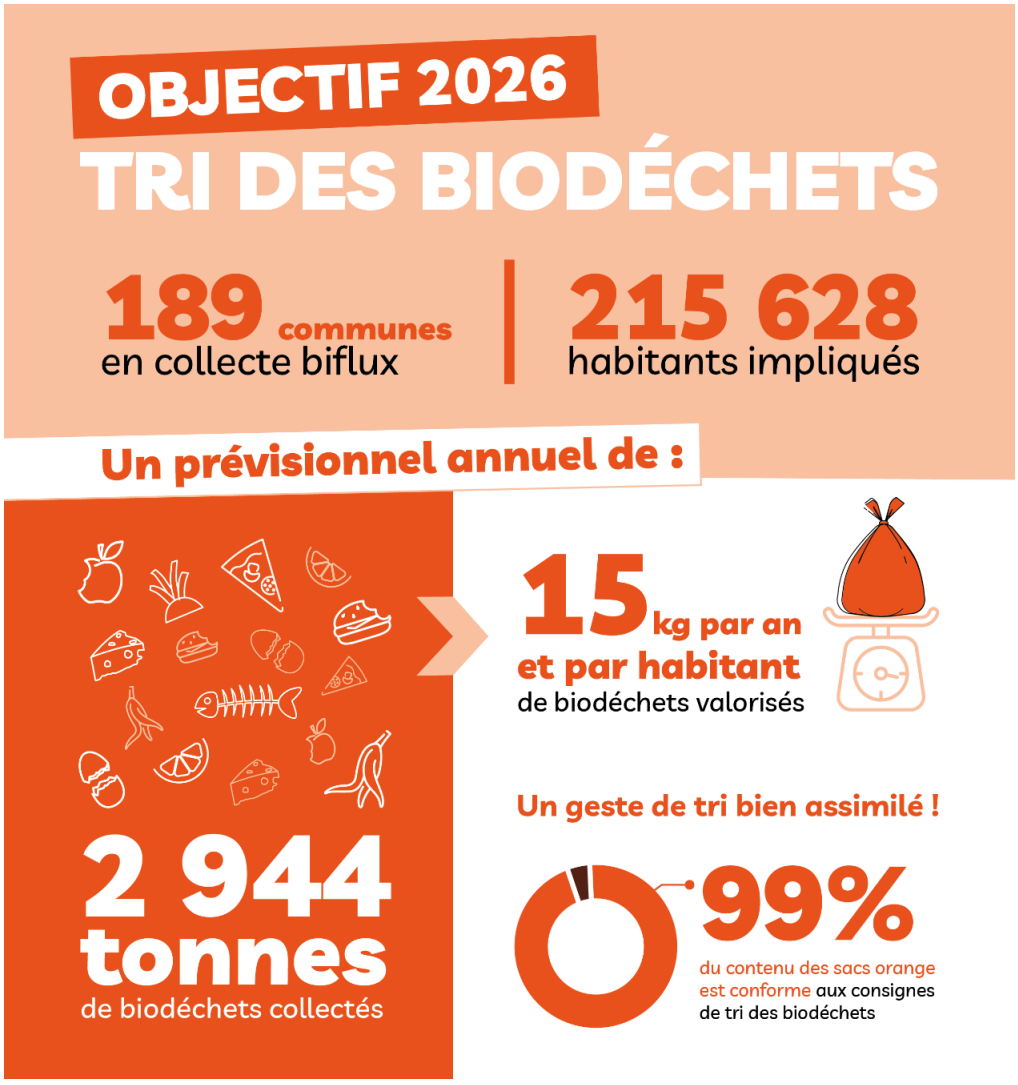

ZOOM sur l'Unité de Valorisation Energétique et ORganique, KEREA :

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le SYDOM est tenu d'adopter une démarche de réduction des déchets pour atteindre l'objectif de -50 % d'enfouissement par rapport à 2010.

C'est pourquoi les élus ont lancé la construction d'une solution de tri, de valorisation et de traitement des déchets. Le SYDOM a confié la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement, à la société délégataire SOLENA Valorisation dans le cadre d'un contrat public qui a débuté le 1er juillet 2020.

KEREA, située à Viviez, est une installation équipée d'outils industriels de hautes technologies, qui permet de trier puis de valoriser le contenu des sacs noirs, le tout-venant de déchèteries, les refus de tri et les biodéchets.

A noter : Avec l'usine KEREA, 30% seulement des ordures ménagères résiduelles seront enfouies (refus non valorisable), le reste étant valorisé sous forme de matière et d'énergie.

KEREA combine plusieurs types de valorisation :

1

Valorisation des matières recyclables

Récupération et valorisation du bois, des cartons, des métaux ferreux et non ferreux

2

Valorisation organique

Production d'un compost normé à partir des biodéchets issus de la collecte en sacs orange

3

Valorisation énergétique par méthanisation

Production de biométhane injecté dans le réseau Terega à partir de la fraction fermentescible des OMR

4

Valorisation énergétique par CSR

Production de Combustibles Solides de Récupération à partir des différents flux entrants

Chiffres clés au démarrage en 2026

48 500 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

16 300 tonnes d'encombrants

5 700 tonnes de refus et fines de collecte sélective

2 750 tonnes de biodéchets

Au total 73 250 tonnes de déchets ménagers (hors déchets tiers)

Bilan matière prévisionnel

13 100 MWh de biométhane produit

5 600 tonnes de valorisation matières (métaux, cartons, bois)

31 750 tonnes de CSR produit par an

680 tonnes de compost normé produit

Le centre de tri départemental des emballages et des papiers ECOTRI

Construit en 2001, le centre de tri ECOTRI basé à Millau a été agrandi et modernisé en 2021 afin de permettre le passage à l'extension des consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers, et dispose d'une capacité de traitement de **25 000 t/an.**

Ces travaux de modernisation on fait d'ECOTRI l'unique centre de tri départemental. Il reçoit les déchets des 282 communes présentes sur le territoire. Propriété du SYDOM, son exploitation est assurée par un prestataire privé, SMTVD. Cet équipement accueille également les emballages et les papiers du département de la Lozère et d'une partie du Cantal.

Accompagner et sensibiliser

Dans le cadre de sa mission de service public, le SYDOM accompagne les particuliers, scolaires, associations, professionnels, ou tout autre public dans la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. Les animateurs proposent diverses interventions : formations, animations, accompagnements à la réduction des déchets ou encore visite de sites.

- Visites et ateliers au centre de tri des emballages et des papiers de Millau ;
- Animation dans les établissements scolaires (primaire ou collège) via un partenariat avec le CPIE du Rouergue ;
- Interventions dans les autres établissements ;
- Animations et/ou accompagnements à la réduction des déchets pour les événements

A noter : En 2025, 15 405 personnes ont été sensibilisées sur le territoire Aveyronnais.

L'accompagnement des EPCI

Parallèlement aux objectifs fixés par la loi AGEC (-15% de DMA entre 2010 et 2030) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Occitanie, le SYDOM accompagne 6 collectivités aveyronnaises dans la mise en œuvre de leurs PLPDMA (programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés). Au total, 13 des 17 collectivités adhérentes au SYDOM se sont engagées dans une démarche PLPDMA.

Pour plus d'information

SYDOM Aveyron

https://www.sydom-aveyron.com/

Présentation du Syndicat Mixte Pic et Etang

Bienvenue à notre nouvel adhérent !

Le Syndicat Pic Étang assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour six groupements de communes du sud-est de l'Hérault et de l'Ouest du Gard : Pays de l'Or, Terre de Camargue, Lunel Agglo, Rhony-Vistre-Vidourle, Grand Pic Saint Loup et Pays de Sommières. Son territoire regroupe 89 communes et présente la particularité d'offrir une façade littorale, marquant ainsi la production de déchets par son activité touristique, mais aussi un arrière-pays à composante rurale. Sa population permanente s'établit à 226 500 habitants, portés à 275 250 habitants en tenant compte de sa composante touristique (population INSEE et DGF applicables au 1er janvier 2025).

Doté d'une unité de valorisation énergétique depuis 1999, le Syndicat a souhaité s'engager dès 2020 dans une ambitieuse politique de prévention pour réduire les déchets et le recours à l'incinération. Il organise les études et la prospective permettant d'appréhender les grands enjeux d'avenir du traitement des déchets sur le territoire et déploie, aux côtés des intercommunalités membres, une politique de prévention et de sensibilisation du public et des agents territoriaux.

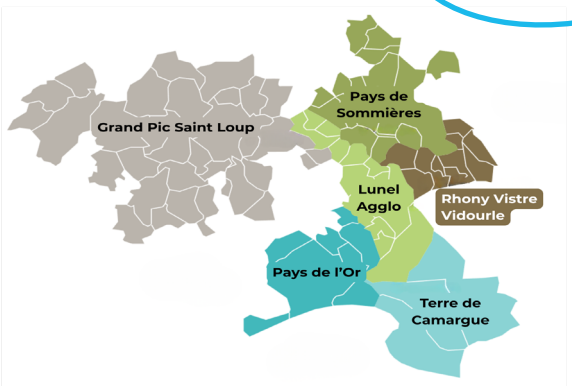

Une politique de traitement écologique et économique

L'usine d'incinération des ordures ménagères du Syndicat a été mise en service le 1er juillet 1999. Après avoir été exploitée par la société OCREAL jusqu'au 31 décembre 2022, l'année 2023 a marqué le démarrage d'un nouveau contrat d'exploitation. Conclu sous la forme d'un contrat de performance d'une durée de 10 ans, il intègre les enjeux essentiels portés par le Syndicat :

- Excellence environnementale pour toujours rester sur les plus bas niveaux d'émission possibles
- Réduction progressive de la capacité de traitement et maximisation de la valorisation organique et matière
- Garantie d'un coût de traitement compatible avec les budgets des groupements membres.

Après mise en concurrence, la délégation de service public a été confiée à l'entreprise SUEZ et sa société dédiée OCTAV. C'est le premier contrat de performance avec réduction volontaire de la capacité de traitement en France appliqué à une unité de traitement.

Plus de prévention, moins d'incinération

Le Syndicat Pic Étang a placé la prévention au cœur de sa stratégie avec pour ambition de minimiser l'empreinte environnementale en détournant de l'incinération tous les déchets qui peuvent être réutilisés, recyclés ou compostés. Dès 2020, cet engagement s'est traduit par le renforcement des équipes, notamment avec la création d'un poste d'ingénieur prospective et prévention. De nombreuses actions ont suivi, incluant un appel à projets et des subventions pour soutenir les initiatives citoyennes et associatives.

Par ailleurs, le contrat de performance OCTAV vise une réduction significative du recours à l'incinération et a permis le déploiement d'importants moyens de prévention :

- 66 749 personnes sensibilisées par les équipes prévention OCTAV en 2023 et 2024.
- 18 600 heures de sensibilisation réalisées en 2 ans.
- 12 ambassadeurs mobilisés pour transmettre le bon geste de tri (interventions en déchèteries, sur les plages, en porte-à-porte, etc.).

Au-delà de ce contrat, le Syndicat mène des actions transverses : prêt de matériel pour les événements, et soutiens financiers pour l'achat de broyeurs à végétaux ou le tri des emballages par les associations. Résultat : entre 2021 et 2024, les déchets incinérés ont diminué de 13 640 tonnes, soit une baisse de 14,6 %.

Des emballages plus et mieux triés

Depuis l'extension des consignes de tri, tous les emballages intègrent le bac jaune. Cependant, certains ne sont pas triés par les usagers et finissent encore à la poubelle résiduelle (environ 40% du volume des OMR). Face à ce constat, le Syndicat a mis en place un plan structuré autour de quatre objectifs : réduire la consommation, favoriser le réemploi (consigne), sortir les emballages des ordures ménagères et améliorer la qualité du tri.

Pour soutenir cette dynamique, un accompagnement des groupements de communes a été mise en place début 2024 afin de co-construire des solutions avec les agents des services déchets et les équipes OCTAV. En 2025, le Syndicat franchira de nouvelles étapes avec le lancement d'analyses détaillées sur les refus de tri et une étude sociologique auprès des habitants et touristes pour identifier les leviers du geste de tri. Enfin, le Syndicat accompagne le territoire pour le tri hors foyer, désormais obligatoire, en coordonnant les réponses aux appels à projets Citeo au bénéfice des structures locales. Résultat : entre 2021 et 2024, les emballages et papiers triés ont progressé de 7 % tandis que le taux de refus est resté stable à 25 %.

Des végétaux et restes alimentaires qui retournent à la terre

Pour répondre aux obligations réglementaires (loi AGEC) et diminuer l'incinération, le Syndicat a élaboré une stratégie biodéchets établie sur sept leviers d'actions : connaître, former, sensibiliser, déployer, communiquer, accompagner et suivre et réalisé un schéma territorial de gestion de biodéchets en collaboration avec les six groupements de communes membres.

Cette réflexion collective a mené à la création de 10 postes d'animateurs biodéchets positionné au sein des groupements afin de permettre la mise en œuvre effective des solutions pour tous les habitants.

Le 26 mars 2025, le Syndicat a par ailleurs inauguré sa première micro plateforme de compostage de restes alimentaires : «La Compostière des Rouires» à Mauguio. Elle permet de transformer les restes alimentaires collectés sur le territoire en compost pour les parcelles agricoles locales. Elle a déjà permis de traiter plus de 40 tonnes en 2025.

Le Syndicat porte désormais également son attention sur les déchets municipaux. Une étude est menée sur les 90 cimetières du territoire pour améliorer le tri des végétaux et éviter leur incinération. Enfin, une étude sociologique de 12 mois avec l'ADEME, mobilisant 400 habitants, a été réalisée pour mieux comprendre les freins et leviers au

tri des biodéchets et ajuster la communication en conséquence.

Renforcement de l'écoute et de la communication citoyenne

Depuis 2021, la communication du Syndicat mise sur la transparence et le dialogue. En s'éloignant de la simple injonction au tri, le Syndicat Pic et Etang propose des outils adaptés au vécu des habitants :

- Magazine sur les déchets
- Baromètre du tri
- Etudes comportementales et de perceptions des déchets
- Conférence citoyenne sur les déchets
- Ouverture des sites de traitement aux visites
- Création de guides pour faciliter la réduction et le tri des déchets : réduire le gaspillage alimentaire, valoriser ses restes alimentaires et végétaux, réduire et mieux trier les déchets sur les événements, mettre en place le tri dans les cimetières, …

L'ambition finale reste d'apporter des solutions concrètes pour que chaque usager devienne un acteur clé de la réduction et du tri des déchets sur le territoire.

Pour plus d'information

Syndicat mixte Pic & étang

https://picetang.fr/

Le SIAVED inaugure son nouveau centre de tri

Le 19 septembre dernier, le SIAVED a inauguré son nouveau Centre de tri, à Douchy-les-Mines (Nord)

Le nouveau Centre de tri du SIAVED, à Douchy-les-Mines
Crédit photo : Samuel Dhote.

Un équipement dimensionné pour accompagner l'extension des consignes de tri

Le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets) a inauguré, le 19 septembre 2025, à Douchy-les-Mines, un nouveau centre de tri conçu pour répondre à l'extension des consignes de tri et à la hausse des volumes collectés.

Dimensionné pour trier 36 500 tonnes de déchets par an, il incarne une réponse concrète aux objectifs fixés par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « AGEC », en matière de performance de tri et de recyclage des emballages ménagers.

Soutenu financièrement par l'ADEME à hauteur de 4,6 M€ et par CITEO à hauteur de 1,15 M€, ce site représente un investissement de 47,7 M€.

Une réponse territoriale à une exigence nationale

« Ce projet répond à une volonté exprimée au plan national de moderniser les centres de tri, d'améliorer les taux de recyclage et d'optimiser les coûts de traitement. La création d'un tel centre était rendue nécessaire par l'extension des consignes de tri, inscrite dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. » a déclaré Charles Lemoine, Président du SIAVED.

Un centre mutualisé au service de près de 670 000 habitants

L'infrastructure traite les flux issus de la collecte sélective des **sept intercommunalités membres du SIAVED**. Elle permet une mutualisation des moyens, une meilleure maîtrise des coûts et une hausse significative des taux de valorisation. Grâce à des équipements de tri croisé (optique, mécanique, manuel), incluant notamment 8 trieurs optiques, une ligne spécifique pour les petits formats et une étape sur-tri par les opérateurs, les matières triées atteignent des taux de pureté élevés, jusqu'à **98 % pour le PET clair** et **95 % pour les plastiques PE/PP**.

Le SIAVED, le service public de gestion des déchets d'un vaste territoire – Crédit photo : Samuel Dhote.

Un partenariat solide pour un service d'exploitation à la hauteur des enjeux

L'exploitation du centre est confiée à STV Tri, un groupement réunissant SUEZ (66 %), THEYS Recyclage (23 %) et VALDEC (11 %), dont les expertises complémentaires garantissent un fonctionnement fluide, sécurisé et performant.

Selon Antoine Bousseau, Directeur de la Branche Services aux Collectivités - SUEZ Recyclage et Valorisation, représentant du groupement d'entreprises STV Tri, « ce centre de tri, c'est d'abord une aventure humaine et collective. Chaque jour, nos équipes s'engagent avec exigence pour garantir un tri efficace, un site sûr et une valorisation optimale des déchets. »

Un impact environnemental, économique et social concret

Ce site industriel est aussi un levier pour l'emploi local : 59 collaborateurs sont mobilisés, dont 19 en insertion, et 100 % des postes des centres de tri de Lourches et Anzin ont été conservés. Pensé pour durer, ce centre est également doté d'un parcours pédagogique immersif, destiné à sensibiliser les citoyens aux enjeux du tri et du recyclage.

L'inauguration du 19 septembre 2025 marque une étape importante dans la mise en œuvre d'un service public intercommunal performant, conforme aux exigences réglementaires et inscrit dans une logique d'économie circulaire.

Vue intérieure du Centre de tri du SIAVED
Crédit photo : Samuel Dhote.

SIAVED
Producteur de Ressources

Pour plus d'information

Siaved
Collaborateur de cabinet
david.chenel@siaved.fr
https://siaved./

(RE)SET : Caisses, cagettes, emballages de transport et de regroupement des marchés de proximité : Osons le réemploi !

(RE)SET

Pandobac

Le marché de proximité est au cœur de la vie sociale et économique française. Lieu de rencontre, de mixité, il constitue également une attraction touristique forte, offrant une immersion authentique dans la culture locale. De nombreux marchés sont ainsi les emblèmes de villes ou de quartiers, tels ceux des Halles Paul Bocuse à Lyon, de Carpentras ou des Halles de Narbonne. Vivants, attractifs, ces marchés sont par nature producteurs de déchets, notamment d'emballages, qui méritent tous d'être circulaires !

Chez (RE)SET, cabinet de conseil entièrement dédié à la transition environnementale et économique, nous avons pour ambition et pour passion de conjuguer ! A fortiori le plaisir de faire son marché avec la satisfaction de faire avancer la transition !

(RE)SET, LE PREMIER CABINET DE CONSEIL DÉDIÉ À LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE

Composé de plus de 50 profils experts et multi-disciplinaires (stratégie, innovation, excellence opérationnelle, ingénierie …), (RE)SET s'engage depuis 2019 aux côtés de grands groupes, ETI et PME, acteurs publics et sectoriels, de la définition à la mise en action de stratégies environnementales ambitieuses. Diagnostics, nouveaux business models & chaînes de valeur, nouveaux matériaux, recyclage, … L'action plus que les discours, ça c'est (RE)SET !

Comment ?

Place aux actes, pas au blabla, nous lançons avec notre partenaire Pandobac une coalition multi acteurs et multisectorielle, pour concevoir et déployer les caisses réemployables pour les marchés de demain ! Avec vous ! et tous les acteurs clés de cette chaîne de valeur !

Concrètement ?

- Identification des caisses standards
- Définition de boucles logistiques « viables » d'un point de vue économique et organisationnel ;
- Une gouvernance de la traçabilité et de la donnée ;
- Des supports de formation et de mobilisation des commerçants

Autant de livrables concrets qui permettront de lever les freins et de passer à l'échelle.

Le Sésame du collectif :

Seul on va vite à plusieurs on va loin : ensemble rien ne sera laissé au hasard, l'efficacité maximisé, les embûches évitées, les coûts mutualisées et les best practices pollinisées !

Rappel ?

Aujourd'hui, on estime à 7 000 le nombre de marchés de proximité répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les territoires d'Outremer, qui assurent plus de 11 000 jours de

marchés par semaine. Peu de chiffres précis et concrets mais selon les dires d'experts, près de 700 000 tonnes de déchets par an seraient générés, des biodéchets bien sûr, mais aussi beaucoup de déchets d'emballage (cagettes, cartons, caisses en polystyrène, etc.). Ces derniers soulèvent de nombreuses questions d'ailleurs (statut ? EP, EM, assimilés… modes de collecte ?, optimisation du traitement ? , éco-conception …).

Rejoignez nous !

UN CONSORTIUM CONSTITUÉ DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA CHAINE VALEUR

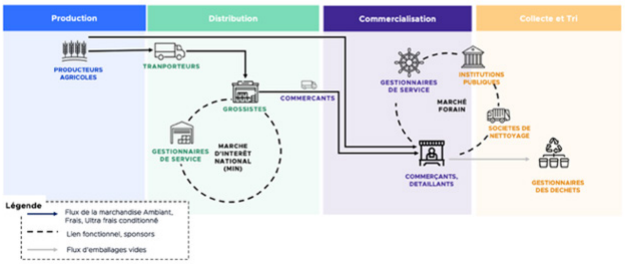

Et si vous voulez en savoir plus sur ce projet ambitieux, en attendant le webinaire de présentation avec le CNR courant mars, ou nous envoyer vos suggestions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : communication@reset.earth

TOUT À GAGNER !

1. *Un bénéfice environnemental certain : des déchets évités !*
2. *En plus en termes de supply-chain : stockage, transport, manipulation des marchandises, traçabilité… (rfid, code barre …)*
3. *Une mise en conformité pour les commerçants en matière d'emballages (AGEC et PPWR)*
4. *Et pour vous collectivités : de nouveaux alliés pour relever le défi de la transition environnementale et économique !*

Pour plus d'information

(RE)SET
communication@reset.earth

Rejoignez la première filière mondiale de recyclage des articles culinaires avec le Groupe SEB

Face aux enjeux de transition écologique et de gestion durable des ressources, vos collectivités territoriales sont en première ligne pour transformer les habitudes de tri des concitoyens. C'est dans ce contexte que le **Groupe SEB, via sa marque Tefal, a lancé en 2025 la première filière mondiale de collecte et de recyclage des articles culinaires usagés toutes marques**, une initiative inédite qui repose sur un modèle de « boucle fermée » industrielle et territoriale.

Une ambition environnementale et industrielle majeure

L'objectif de ce programme est clair : **collecter 20 millions de poêles et casseroles usagées d'ici 2027** pour les transformer en nouveaux produits. Jusqu'à présent, ces articles (qu'ils soient en aluminium, inox, acier, ou fonte) finissent trop souvent dans une filière inappropriée, soit dans les ordures ménagères soit dans le bac jaune ou sont collectés en mélange dans la benne ferraille des déchèteries, limitant ainsi leur recyclage et rendant impossible la gestion du revêtement antiadhésif.

Le Groupe SEB oriente ce flux : **poêles, casseroles, couvercles, moules à gâteaux et à tarte, sauteuses, cocottes-minute, toutes marques confondues** vers une filière dédiée garantissant un recyclage à haute valeur ajoutée. Grâce à trois brevets exclusifs, le revêtement antiadhésif est retiré des articles usagés et géré en filière spécialisée tandis que la matière de grade alimentaire est réintégrée sur nos sites de production français, notamment à **Rumilly en Haute-Savoie**.

Cette démarche de souveraineté industrielle est exemplaire en terme d'impact: le recyclage de l'aluminium permet d'**économiser 90 % d'énergie** par rapport à l'utilisation de matière vierge.

Un partenariat « clé en main » pour vos territoires

Rejoindre cette filière, c'est offrir à vos usagers un nouveau geste de tri simple, efficace et valorisant. Le déploiement du service au sein de vos déchèteries est conçu pour être **« opérationnellement » neutre pour votre collectivité**.

Le Groupe SEB vous propose un contrat de partenariat, qui assure une prise en charge logistique et financière complète :

- **Fourniture des contenants** : mise à disposition gratuite de caisses grillagées dédiées sur vos déchetteries.
- **Logistique intégrée** : organisation et financement de l'enlèvement et du transport vers les centres de recyclage, en partenariat avec la filière DEEE.
- **Soutien financier** : soutien forfaitaire par déchetterie à la tonne collectée, plus des aides financières pour la mise en place d'outils de sensibilisation.
- **Reporting en temps réel** : suivi des tonnages collectés et traçabilité directement via le portail de votre éco-organisme DEEE.

Déjà plusieurs millions d'habitants sous contrat en 2025, le Groupe SEB passe à l'échelle en 2026

Des collectivités territoriales pionnières (dont plusieurs adhérentes du CNR), le réseau La Poste et plusieurs centaines d'acteurs de la grande distribution, soit près de 1 700 points de collecte à date, nous ont permis de construire et d'éprouver le modèle d'une nouvelle filière pragmatique. Soutenue par les pouvoirs publics (dont l'Ademe), notre filière se déploie à l'échelle nationale, pour permettre de réduire l'impact environnemental des articles culinaires usagés.

Engagez votre territoire dans cette boucle vertueuse. Ensemble, transformons nos articles culinaires usagés en ressources stratégiques pour une industrie française durable.

Pour plus d'information

Groupe SEB
Aymeric De Larminat
adelarminat@groupeseb.com
06 85 42 70 24
Estelle Attali
eattalli@groupeseb.com

Point sur les filières REP

Filière REP textiles (TLC)

Une refondation indispensable face à une crise structurelle

La filière de responsabilité élargie du producteur (REP) des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) traverse une période charnière. Confrontée à une augmentation massive des volumes de déchets textiles, à une stagnation de la collecte séparée et à l'effondrement de certains débouchés, la filière fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion de fond pilotée par l'État en vue d'une refondation de son modèle.

Une filière sous tension depuis plusieurs années

Créée en 2009, la filière REP TLC se distingue des autres filières REP par un modèle historiquement atypique : elle ne couvre financièrement qu'une seule étape de la chaîne de gestion des déchets, le tri. Malgré la réforme du cahier des charges 2023-2028, les difficultés persistent, voire s'aggravent.

Les constats partagés par l'ensemble des parties prenantes sont préoccupants :

- la collecte séparée stagne, autour d'un tiers du gisement seulement ;
- près de deux tiers des textiles usagés sont encore jetés dans les ordures ménagères résiduelles (OMR), avec des conséquences techniques, opérationnelles et financières directes pour les collectivités ;
- la croissance rapide de la fast et de l'ultra fast fashion dégrade la qualité du gisement collecté ;
- la filière reste fortement dépendante des débouchés à l'export, eux-mêmes de plus en plus incertains ;
- les quantités réellement réemployées ou recyclées, en France comme à l'étranger, demeurent mal connues et insuffisamment tracées.

Cette situation fragilise l'ensemble des opérateurs de collecte et de tri et se traduit localement par des phénomènes d'accumulation de textiles, qui se répercute sur les colectivtié par une augmentation des tlc dans les omr, des dépôts sauvages à proximité des bornes, des sollicitations d'associations de collecte.

Une refondation engagée par l'État en 2025

Face à cette crise structurelle, la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) a enga-

gé, au printemps 2025, une refonte en profondeur de la filière REP TLC.

Plusieurs groupes de travail et réunions se sont tenus depuis juin 2025 avec les parties, prenantes, la DGPR, le cabinet du ministre et le ministre délégué monsieur Mathieu Lefevre.

Si aucun consensus n'a encore émergé sur un schéma unique de réforme, plusieurs objectifs structurants font aujourd'hui l'objet d'un large accord notamment:

- renforcer significativement le réemploi sur le territoire national ;
- développer les capacités de recyclage textile en France ;
- assurer un soutien financier à l'ensemble des maillons de la chaîne, et non plus uniquement au tri ;
- garantir la reprise sans frais des déchets textiles non valorisés, y compris en outre-mer.

Des enjeux majeurs pour les collectivités

Tant que la collecte séparée des textiles ne sera pas massivement renforcée et correctement financée, les déchets textiles continueront de perser sur les OMR, avec des coûts supplémentaires supportés par les collectivités, dans un contexte de TGAP en constante augmentation.

La refondation deoit permettre d'avoir une filière de gestion des déchets à la hauteur des volumes mise en marché. Le Cercle National du Recyclage a réaffirmé à chaque réunion que les collectivités, n'étant pas actrices de la collecte des textiles, ne peuvent être tenues responsables des quantités présentes dans les OMR ni des coûts qui en découlent. Nous resterons vigilent pour obtenir un scénario permettant une baisse effective des textiles dans les OMR, une progression de la collecte séparée, du réemploi et de la valorisation, notamment par le recyclage, avec des soutiens financiers en conséquence.

Et maintenant ?

Les travaux de concertation doivent se poursuivre dans les prochains mois, avec pour objectif la présentation d'un nouveau cahier des charges en mars.

Le Cercle national du recyclage continuera à porter la voix des collectivités dans ces discussions et à informer ses adhérents des évolutions à venir.

Filière REP PMCB, les 10 points du moment à connaitre :

La filière REP PMCB, lancée en 2023, connaît depuis le début de **graves dysfonctionnements opérationnels et financiers**.

1) Les collectivités subissent un **retard massif dans les contrats**, un **maillage insuffisant** et des **coûts non compensés**.
2) Les éco organismes évoquent une **situation financière fragile**, illustrée par l'arrêt de la collecte du plâtre par Valobat.
3) Face à ces difficultés, le ministère a instauré en 2025 un **moratoire sur plusieurs mesures**, censé faciliter une refondation.
4) Ce moratoire est critiqué par les associations de collectivités locales, qui y voient une **faveur faite aux metteurs en marché** et un risque de gel durable.
5) Les collectivités se voient refuser la signature de **tout nouveau contrat**, bloquant le déploiement prévu pour 2025.
6) L'OCAB a été réagréé en 2025, mais la filière reste dans une **forme de léthargie**.
7) Les outils de remboursement comme **Declaréo** fonctionnent mal, retardant les compensations dues aux collectivités.
8) Le ministère organise une **refondation globale**, visant à adapter les obligations aux réalités du secteur du bâtiment.
9) L'objectif affiché est de **réduire les coûts** tout en relançant un déploiement plus cohérent, mais les collectivités restent très vigilantes.
10) Chacun des collèges d'acteurs proposent des **scénarios permettant à la REP de fonctionner** et le Ministre et ses services travaillent à un compromis impossible à obtenir.

Les représentants des collectivités tiennent bon sur leurs principes et ont faire parvenir leurs demandes à prendre en compte impérativement :

- toutes les collectivités assurant la collecte de déchets PMCB, et contribuant au maillage de la collecte et de la reprise ménager et/ou professionnel imposé aux éco-organismes, doivent bénéficier d'un contrat signé sans délai avec les éco organismes garantissant les versements des soutiens financiers ;

- au regard des taux de prise en charge déjà très partiels de la REP, les soutiens accordés aux collectivités pour la collecte et le traitement des déchets ménagers ne doivent pas baisser et devront être mis à jour après le rendu de l'étude de l'ADEME sur les coûts en déchèteries. Ils devront alors être inscrits dans le cahier des charges et veiller à une prise en charge à 100 % des coûts supportés ;
- si les collectivités souhaitent, sur tout ou partie de leurs déchèteries, ne plus prendre les déchets des professionnels, cela doit s'organiser avec une procédure claire dans un délai de mise en place de 2 an maximum, durant lequel un maillage de déchèteries professionnelles et de distributeurs doit être mis en place et effectif, afin de permettre de substituer les déchèteries intercommunales par d'autres points de reprise efficient ;
- le principe d'une dissociation des soutiens, et donc de la facturation, des matériaux dits « mature » et dits « non mature » est inapplicable dans les collectivités locales et confirme la nécessité de substituer, dans le cadre de contrats de transition, les déchèteries publiques par des points de collecte distributeurs et des déchèteries professionnels, auxquels il est essentiel de maintenir leur obligation de collecte, avec d'éventuelles adaptations selon les territoires, pour la collecte des déchets professionnels ;
- dans le cas où les déchèteries intercommunales resteraient des points de collecte pour les détenteurs ménagers et professionnels pour la filière, il ne peut en aucun cas y avoir de plafond de quantités récupérées ni de plafond de soutien ;
- les consignes de tri qui visent aujourd'hui les déchèteries intercommunales doivent aussi faire preuve d'ouverture. En effet, les déchets à trier se réduisent à la part facilement recyclable, laissant une part non négligeable dans la benne résiduelle qui n'est pas prise en charge et qui laissent des coûts importants sur les détenteurs ;
- le dispositif de résorption des dépôts sauvages doit s'appuyer sur une prise en charge complète des dépôts sauvages, mutualisée entre éco-organismes (à due proportion de la part de PMCB dans le dépôt quel que soit le tonnage).

Le combat continue …

Filière REP ABJ thermiques : renforcement des soutiens pour 2026

Depuis le lancement de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des Articles de Bricolage et de Jardin thermiques (ABJth) en 2022, l'engagement des collectivités territoriales a permis une montée en puissance progressive du dispositif. En déchèterie, 1 927 tonnes d'ABJ thermiques ont été collectées en 2024 sur 1 673 points d'enlèvements, avec une estimation de 2 800 tonnes en 2025.

A compter du 1er janvier 2026 Ecologic renforce les soutiens financiers.

	ABJ thermique
Soutiens fixes	600€/DCT d'aide à l'investissement au démarrage de la filière
Soutiens fixes NEW	100€/DCT/an + Zone Réemploi fixe : 100€/DCT/an Zone Réemploi éphémère : 50€/DCT/an
Soutiens variables NEW	50€/t à partir de 4t collectées par an/DCT
Soutiens communication Revu	Population : < 50 000 hab : 500 €/an De 50 000 à 100 000 hab: 1 000 €/an >100 000 hab : 2 000 €/an

Source : Ecologic

Concernant la réparation, 250 réparations ont été soutenues en 2025. Les bonus réparation ont été augmenté jusuqu'à 90 euros. Pour le réemploi,les volumes sont estimés à environ 500 tonnes remployé en 2025, l'objectif fixé par le cahier des charges est de 2 065 tonnes. Le réemploi progresse (+ 75 %), mais reste confronté à des difficultés de gisement et de modèles économiques, justifiant la poursuite des études et la préparation d'appels à projets dédiés.

Filière REP Jouets : l'avenant au contrat collectivités encore en discussion

Dans le cadre de l'évolution des schémas de collecte des filières Éléments d'Ameublement (EA), Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) et Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), Ecomaison a proposé aux associations de collectivités une mise à jour du contrat en vigueur, via un avenant au contrat-type collectivités.

Cette proposition vise à adapter le cadre contractuel aux nouvelles modalités de collecte dé-

ployées sur les territoires notamment à la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte multi-filières. Elle intègre également le tri des jouets en fonction de leur taille, modalité introduite par l'éco-organisme, à laquelle le Cercle National du Recyclage a, à plusieurs reprises, exprimé sa désapprobation.

L'avenant proposé par l'éco-organisme prévoit également :

- l'introduction d'une clause de révision, permettant de faire évoluer le contrat en fonction des retours d'expérience et des évolutions réglementaires ;
- un renforcement des actions de communication à destination des usagers ;
- l'introduction d'un soutien financier dédié à la communication, jusqu'à présent absent du contrat Jouets ;
- une mise à jour des soutiens financiers ;
- l'ajout d'un coefficient multiplicateur pour les territoires d'outre-mer, afin de tenir compte de leurs contraintes spécifiques.

À ce stade, l'avenant est toujours en cours de discussion et de validation entre l'éco-organisme, le Cercle National du Recyclage et les autres associations représentatives des collectivités.

Les brèves des adhérents

Déchèteries

Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (97)

Pour bien commencer l'année, les déchèteries éphémères reviennent près de chez vous. Installées au cœur des quartiers éloignés des sites permanents, elles vous offrent une solution pratique et de proximité pour déposer vos déchets en toute tranquillité.

Sur ces points d'apport volontaire éphémères, vous pouvez déposer, de 8h à 15h :

- Déchets végétaux : Branches, feuilles, tontes, etc.
- Encombrants : Meubles, matelas, gros objets.
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : téléviseurs, électroménager, etc.

Le Trokali Mobile présent sur certaines déchèteries éphémères vous permettra de déposer et de récupérer des objets en bon état. Nous leur donnons une seconde vie !

La suite de l'article sur :https://www.tco.re/communique-infos-pratiques/simplifiez-vous-le-tri-avec-les-decheteries-ephemeres-76545.html

SMIRTOM du Saint-Amandois (18)

Évolution des règles en déchetterie : pneus et terre

Dans le cadre de l'évolution du règlement des déchetteries et afin de garantir une gestion plus responsable des déchets, nous souhaitons vous informer de changements importants concernant l'accès aux déchetteries.

La suite de l'article sur : https://smirtom-stamandois.com/evolution-des-regles-en-dechetterie-du-smirtom-saint-amandois-pneus-et-terre/

SMITOM Nord Seine-et-Marne (77)

Rappel : Collecte spéciale d'articles culinaires usagés (poêles et casseroles) à parti du 15 décembre dans nos déchèteries

Nous sommes est heureux de vous rappeler le lancement très prochain du projet pilote d'un an visant à collecter les articles culinaires métalliques usagés en déchèteries, en partenariat avec le Groupe SEB.

Le démarrage de la collecte aura lieu le 15 décembre dans toutes les déchèteries à l'exception de celle de Coulommiers.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche environnementale forte, visant notamment à :

- Sensibiliser le public à la problématique des PFAS (dits « polluants éternels »).
- Détourner ce gisement de déchets des ordures ménagères, évitant ainsi son incinération au centre de Monthyon et réduisant l'impact environnemental lié aux émissions.

La suite de l'article sur : https://www.smitom-nord77.fr/actualite/rappel-collecte-speciale-darticles-culinaires-usages-poeles-et-casseroles-a-parti-du-15-decembre-dans-nos-decheteries/

Dépots sauvages

Plaine Commune (93)

Plaine Commune renforce sa stratégie de lutte contre les dépôts sauvages

Dans la continuité de son engagement pour améliorer la propreté du territoire, Plaine Commune renforce sa stratégie de lutte contre les dépôts sauvages, en présentant en Conférence de l'Exécutif Territorial du 17 septembre 2025, de nouveaux dispositifs pour faire face aux 30 tonnes de déchets abandonnées sur l'espace public chaque année.

Le suivi des signalements de dépôts sauvages sur l'application BienVu, gérée par les équipes territoriales de Plaine Commune, assure aujourd'hui le traitement en 1 à 2 jours maximum pour les objets abandonnés sur la voie publique (week-end compris) et va ainsi encore être renforcé et accompagné de nouvelles expérimentations.

Celles-ci permettront de diminuer à la source et de manière préventive les dépôts sauvages en donnant la possibilité aux maires de verbaliser les déposants.

Deux expérimentations de vidéoverbalisation seront lancées d'ici la fin de l'année :

Plaine Commune a d'ores et déjà fait l'acquisition de 10 caméras nomades afin de les mettre à disposition des polices municipales des villes du territoire permettant de compléter leurs systèmes de vidéoprotection spécifiquement pour les enjeux liés aux dépôts sauvages. La ville de Saint-Denis démarrera l'expérimentation.

Une expérimentation complémentaire auprès d'un prestataire mettant en service un dispositif nomade de détection des dépôts sauvages composé de 9 capteurs photographiques sera également lancée.

Ces deux expérimentations sont ainsi proposées à l'ensemble des 9 villes de Plaine Commune et soumises au vote des conseils municipaux. Celles-ci vont permettre aux maires qui le souhaitent de sanctionner les dépôts sauvages librement en choisissant les montants de ces nouvelles amendes administratives (dans la limite de 15 000€) grâce à la loi AGEC de 2020.

La suite de l'article sur : https://plainecommune.fr/vie-du-territoire/actualites/detail/actualites/depots-sauvages-et-videoverbalisation/?cat=&cat2=&cat3=&cHash=65ac107fc5b0b86714d1f673e4a19024

Biodéchets

Métropole Européenne de Lille (59)

La MEL distribue des composteurs individuels aux métropolitains

Vous souhaitez réduire vos déchets et produire votre propre compost, fertilisant naturel ? Installez dans votre jardin

un composteur fourni par la MEL au prix réduit de 18 euros.

Pourquoi installer un composteur individuel dans son jardin ?

Le compostage a la cote et çà se comprend ! Il permet :

- de réduire considérablement votre production de déchets, leur collecte et leur transport, limitant ainsi leur impact carbone ;
- d'obtenir du compost, excellent fertilisant naturel et gratuit qui embellira votre jardin et vos plantes d'intérieur ;
- de ne plus vous déplacer en déchèteries ou stocker un bac dédié aux biodéchets, pour évacuer vos déchets de jardin.

La suite de l'article sur : https://www.lillemetropole.fr/actualites/la-mel-distribue-des-composteurs-individuels-aux-metropolitains

Hors Foyer

Orléans Métropole (45)

Mise en place du tri hors foyer sur le territoire métropolitain

La consommation hors domicile (repas à emporter, snacking, boissons) génère de nombreux déchets, souvent recyclables mais rarement triés en raison du manque d'équipements adaptés. Un dispositif de tri hors foyer est progressivement déployé sur la métropole orléanaise.

Cet été, une trentaine d'équipements a été installé à Orléans. À terme, 350 mobiliers de tri seront déployés dans l'ensemble des 22 communes de la métropole.

Les premières corbeilles de tri « double-flux » (déchets recyclables / déchets non recyclables) sont actuellement en cours d'installation à Orléans. La mise en place se poursuivra jusqu'en 2026, selon le calendrier suivant :

→ En 2025

- début du déploiement des corbeilles double-flux à Orléans ;
- mise en place de corbeilles double-flux et d'abri-bacs à Fleury-les-Aubrais et Chanteau.

→ En 2026

- premier trimestre : premières installations à Saint-Cyr-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Olivet et Saran, poursuite du déploiement à Orléans et fin du déploiement à Fleury-les-Aubrais ;
- deuxième trimestre : l'ensemble des 22 communes sera équipé de mobiliers de tri (corbeilles, points d'apport volontaire, abri-bacs).

Une signalétique spécifique accompagnera la mise en place du dispositif, ainsi que des actions de sensibilisation rappelant que le tri s'effectue également sur l'espace public.

La suite de l'article sur : https://www.orleans-metropole.fr/actualites/detail/mise-en-place-du-tri-hors-foyer-sur-le-territoire-metropolitain

SITCOM Côte Sud des Landes (40)

C'est parti pour le tri dans les espaces publics

Soutenu par l'éco-organisme CITÉO, le Sitcom déploie le tri hors foyer sur son territoire. Le principe : permettre aux habitants de trier leurs déchets dans l'espace public et pouvoir ainsi recycler les emballages de repas et vente à emporter, les canettes et bouteilles… qui sont aujourd'hui jetés dans les corbeilles de rue des parcs, parkings, chemins de promenade, sortie de plages, stades ou aires de jeux.

Dès ce mois de janvier, plus de 1250 équipements (corbeilles, abris-bacs) et plusieurs points tri vont être installés dans 29 communes du territoire. Les équipes du Sitcom ont travaillé avec ces dernières pour identifier les espaces publics les plus fréquentés. Vous pourrez donc prochainement y jeter vos emballages. La corbeille jaune accueille les emballages plastique, métal et briques alimentaires. La noire reste destinée aux ordures ménagères (couches, mouchoirs usagers, produits d'hygiène jetables…).

La suite de l'article sur : https://www.sitcom40.fr/actualites/cest-parti-pour-le-tri-dans-les-espaces-publics

Collecte

SMICTOM de la région de Fontainebleau (77)

Votre syndicat de collecte des déchets modernise sa flotte pour une collecte au gaz naturel, plus respectueuse de l'environnement et des riverains.

Depuis le mois de décembre 2025, de nouvelles bennes roulant au bioGNV circulent sur le territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Ces nouveaux camions offrent de nombreux avantages : zéro fumée, zéro émission de particules fines, des émissions de CO2 réduites de 80%, un niveau sonore deux fois inférieur à celui d'un modèle diesel équivalent… Sans oublier que ce carburant renouvelable est produit localement à partir des déchets alimentaires du territoire.

La suite de l'article sur : https://www.smictom-fontainebleau.fr/nouvelles-bennes-biognv/

SICTOM de la région de Pézenas-Agde (34)

Cers : Évolutions de collecte avec de nouveaux Points-Tri

À compter du jeudi 29 janvier 2026, le SICTOM Pézenas-Agde, en partenariat avec la commune, met en place de nouveaux Points-tri (colonnes d'apport volontaire) pour déposer en même temps et au même endroit vos différents types de déchets : les emballages et papiers (en vrac, sans sac), les déchets de cuisine et restes alimentaires (dans les Bornes Biodéchets) ainsi que les déchets qui n'auront pas pu être triés (les ordures ménagères résiduelles en sacs fermés).

Certains Points-tri sont complétés par une colonne pour y déposer le verre.

Les Points-tri sont accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour permettre aux usagers de déposer leurs déchets aussi souvent et quand ils le souhaitent.

Moins d'incivilité et un cadre de vie amélioré

Cette évolution répond à un double objectif : offrir plus de confort de tri aux habitants en supprimant la contrainte des jours et horaires fixes, et améliorer la qualité de vie en réduisant les incivilités liées à la présence des bacs sur la voie publique.

La suite de l'article sur : https://www.sictom-pezenas-agde.fr/collecte/cers-nouveau-points-tri/

SIETREM de la région de Lagny-sur-Marne (77)

Changement de format des bacs à verre
Plus pratique, plus sûr !

Le SIETREM propose désormais aux habitants un nouveau bac de 120 litres pour le verre. Doté de roulettes, il est plus facile à manier et son volume est plus important. Ce modèle remplacera progressivement l'ancien petit bac de 35 litres. Il sera fourni lors de besoins de nouvelles dotations, à la demande des habitants souhaitant un format plus grand ou lorsqu'un bac de 35 litres est endommagé ou détérioré.

Plus de confort et de sécurité pour tous

Avec ses roulettes et sa poignée, le nouveau bac se déplace sans effort. Un vrai plus pour les habitants… mais aussi pour les équipages de collecte !

Ce nouveau format permet de réduire les gestes répétitifs et le port de charges lourdes ce qui diminuera les risques de blessure, garantissant ainsi une collecte plus sécurisée et plus fluide pour les agents.

Une plus grande capacité pour vos emballages en verre

Avec 120 litres, vous disposez d'un volume de stockage largement augmenté : de quoi y déposer davantage de bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre.

Selon vos habitudes, vous n'aurez peut-être plus besoin de sortir votre bac à chaque collecte.

Il n'est pas obligatoire de changer de bac : ceux qui sont satisfaits du volume actuel peuvent bien sûr le conserver.

La suite de l'article sur : https://www.sietrem.fr/des-bacs-verts-de-120-l-pour-faciliter-le-tri-et-la-collecte/

Communication / Prévention

SIREDOM (91)

Le Siredom vous met à disposition un tout nouveau guide du tri, plus clair et plus complet pour vous permettre de mieux trier et d'adopter les nouveaux gestes en faveur de l'environnement.

La suite de l'article sur : https://www.siredom.com/actualites/decouvrez-le-guide-du-tri-2026/

SMICTOM Rhône Garrigues (30)

Le SMICTOM Rhône-Garrigues a le plaisir de vous présenter une nouvelle application

Çavaoù : l'appli qui simplifie le tri des déchets

Réservations, GPS, planning scolaire, santé, budget, etc…

Quel domaine n'a pas son application dédiée ?

Désormais, notre téléphone fait partie de notre quotidien, il nous suit et nous informe.

Avec cette application, notre téléphone serait-il donc la solution aux erreurs de tri ?

Trier ses déchets, ce n'est pas toujours évident. Certains objets posent question, les consignes varient d'un territoire à l'autre, et l'erreur est vite arrivée.

Pour aider les habitants à faire le bon geste de tri, le SMICTOM Rhône-Garrigues met à disposition une nouvelle application gratuite : Çavaoù.

La suite de l'article sur : https://smictom-rhonegarrigues.fr/cavaou/

Syndicat mixte en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés - Sud Rhône Environnement (30)

Une journée dédiée au tri et au compost à l'hôpital de Tarascon !

La semaine dernière, notre équipe s'est rendue à l'hôpital de Tarascon pour une journée d'échanges et de sensibilisation autour du tri des déchets et du compost.

La suite de l'article sur : https://sudrhone.fr/2025/12/01/sud-rhone-environnement-hopital-de-tarascon-2025/

Syndicat Mixte pour l'élimination des déchets ménagers de l'arrondissement de Rouen - SMEDAR (76)

Découvrez le centre de tri grâce à la réalité virtuelle

Depuis fin septembre, le SMÉDAR propose, lors de certaines animations, de découvrir le centre de tri des déchets de façon immersive et innovante grâce aux casques de réalité virtuelle. Cette expérience unique permet à toutes les personnes ne pouvant pas se déplacer de visiter virtuellement les installations et de comprendre avec précision le parcours des déchets.

Grâce à cette technologie immersive, vous pouvez visualiser en 360° le fonctionnement du centre de tri, de la réception des déchets jusqu'à leur traitement et valorisation, tout en restant confortablement installé. La réalité virtuelle est un outil pédagogique puissant : elle capte l'attention et facilite la compréhension des étapes complexes de tri et de recyclage.

La suite de l'article sur : https://www.smedar.fr/actualites/decouvrez-le-centre-de-tri-grace-la-realite-virtuelle

Syndicat Mixte Pic & Etang (34)

Camion solutions : un outil mobile dédié à la sensibilisation et à l'accompagnement des usagers dans leurs pratiques de tri.

La suite de l'article sur : https://picetang.fr/camion_solutions_2025.html

Trivalis (85)

Louez des contenants réemployables pour vos événements !

Limiter les déchets lors d'un festival, d'une fête ou d'un rassemblement devient une priorité pour de nombreux organisateurs d'événements.

Trivalis propose désormais aux associations et collectivités vendéennes des contenants réemployables à la location.

La suite de l'article sur :

https://trivalis.fr/organisateurs-devenements-louez-des-contenants-reemployables/

Centre de tri

SMITOM-LOMBRIC (77)

30 ans d'engagement et un nouveau centre de tri

L'année 2026 marque un temps fort pour le SMITOM-LOMBRIC, qui célèbre 30 ans d'engagement au service du tri, du traitement et de la réduction des déchets sur son territoire.

Depuis trois décennies, le syndicat agit pour améliorer la gestion des déchets et accompagner les habitants vers des pratiques plus responsables. Cette dynamique s'est récemment traduite par la rénovation de plusieurs déchèteries et par la construction de la nouvelle déchèterie de Vaux-le-Pénil, aujourd'hui pleinement opérationnelle.

La suite de l'article sur : https://www.lombric.com/actualites/2026_le_smitom-lombric_a_30_ans/

Syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente (CALITOM) (16)

Atrion : un centre de tri modernisé pour recycler plus et mieux

Le 5 décembre, le président de Calitom, M. Michaël Laville, a inauguré le nouveau process du centre de tri interdépartemental ATRION, en présence de M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente, M. Jean-Charles Jobart, Secrétaire général et Sous-préfet d'Angoulême, M. François Bonneau, Sénateur, M. Patrice Boutenègre, Conseiller régional, de représentants de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge, du SIMER, de Citeo, ainsi que de nombreux élus, partenaires, entreprises et agents mobilisés pour ce projet d'envergure.

La suite de l'article sur : https://www.calitom.com/actualites/atrion-centre-tri-modernise-pour-recycler-plus-mieux

Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron - SYDOM Aveyron (12)

Un exercice d'évacuation grandeur nature au centre de tri de Millau

Au mois d'octobre dernier, un exercice de simulation d'évacuation grandeur nature a été organisé au centre de tri ECOTRI, à Millau, en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Une vingtaine de salariés a participé à cette mise en situation, visant à tester les protocoles de sécurité incendie du site.

Cet entraînement n'est pas anodin : en 2024, 12 incidents ont été recensés, et déjà 10 nouveaux cas ont été enregistrés depuis le début de l'année 2025. Ces incidents, souvent liés à des erreurs de tri notamment la présence d'objets dangereux dans les poubelles jaunes peuvent provoquer des départs de feu ou des explosions.

La suite de l'article sur : https://www.sydom-aveyron.com/actualites/comment-savoir-ce-que-contient-notre-poubelle-noire/

Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des déchets - SYMEVAD (62)

Retour sur l'Inauguration du centre de tri

Le mardi 2 décembre, le centre de tri des emballages et des papiers a été officiellement inauguré après d'importants travaux de modernisation et d'extension.

Plus de 200 personnes étaient réunies à Evin-Malmaison pour assister à l'inauguration officielle du centre de tri après des travaux démarrés en 2024.

Un événement au cours duquel les invités ont pu découvrir les coulisses du nouveau process, et ce au plus près des machines.

La suite de l'article sur : https://www.symevad.org/actualites/retour-sur-linauguration-du-centre-de-tri

PLPDMA

SIVOM des Cantons du Pays de Born (40)

Le SIVOM du Born se dote de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2025-2031 !

Fruit d'un travail collectif mené avec la une commission hybride d'acteurs du territoire, ce programme fixe la feuille de route du SIVOM pour les 6 prochaines années en matière de prévention et de réduction des déchets.

Objectif : accompagner habitants, collectivités et acteurs économiques vers un territoire plus sobre, plus circulaire et plus solidaire.

Lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du réemploi, sensibilisation des publics, gestion des biodéchets, réduction des déchets touristiques… autant d'actions concrètes pour donner une seconde vie à nos ressources.

La suite de l'article sur : https://www.sivom-du-born.fr/le-sivom/les-actus/plpdma-2025-2031

Centre de traitement

SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75)

Le Syctom confie à SUEZ et Chantiers Modernes Construction la transformation du centre de traitement des déchets de Romainville-Bobigny

Le Syctom, acteur majeur de la gestion des déchets en Île-de-France au bénéfice de près de 6...

Le Syctom, acteur majeur de la gestion des déchets

en Île-de-France au bénéfice de près de 6 millions d'habitants, a confié au groupement SUEZ et Chantiers Modernes Construction (filiale de VINCI Construction) la reconstruction et l'exploitation du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville-Bobigny, en Seine-Saint-Denis.

Ce contrat de 465 M€ sur 10 ans, comprend un investissement de 237 M€ pour la modernisation de l'installation, avec notamment la possibilité d'accueillir les biodéchets des ménages du territoire.

Le Syctom mise sur le transport fluvial de déchets pour réduire les flux routiers et les émissions de CO^2 associées, grâce à la construction d'une plateforme portuaire sur le canal de l'Ourcq.

Pour la réalisation de ce projet, une Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SemOp) a été constituée dès la phase de travaux et non uniquement pour l'exploitation. Cette structure crée un alignement d'intérêts entre partenaires sur l'ensemble du cycle de vie du projet.

La suite de l'article sur : https://www.syctom-paris.fr/actualites/le-syctom-confie-a-suez-et-chantiers-modernes-construction-la-transformation-du-centre-de-traitement-des-dechets-de-romainville-bobigny.html

Cercle National du Recyclage

twitter

@CNRecyclage

Cercle National du Recyclage - 5 rue Jules de VICQ 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22
E-mail : contact@cercle-recyclage.asso.fr - Site : www.cercle-recyclage.asso.fr
Directeur de la publication : Jean-Patrick MASSON - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Philippine DUBOIS, Delphine GOURLET, Inès TISSANDIER, Caroline GOSSEAU